

# Prise de position de l'OIBT sur le respect des lois forestières

**Les pays membres de l'OIBT sont convenus de collaborer pour renforcer la capacité des pays tropicaux de lutter contre la délinquance forestière**

DANS une décision qualifiée par d'aucuns d' 'historique', le Conseil international des bois tropicaux a récemment lancé une série d'initiatives pour renforcer l'application de la loi forestière et pour enrayer le commerce illicite du bois.

Cette décision, parmi les sept décisions de fond prises à la 31<sup>ème</sup> session du Conseil, tenue en Yokohama (Japon) du 29 octobre au 3 novembre 2001, reconnaît que tous les pays et l'OIBT ont un rôle à jouer dans la lutte contre les activités qui minent la gestion durable des forêts. Elle souligne le rapport qui existe entre l'aménagement forestier durable et l'accès au marché des produits ligneux tropicaux et met le doigt sur la nécessité de promouvoir "la production durable de bois et l'accès adéquat aux marchés de consommation, en visant à augmenter de manière sensible les revenus et les avantages qu'en tirent les gouvernements, les propriétaires des forêts, l'industrie et les populations locales".

Cette décision prévoit des ressources financières afin d'aider les pays qui les sollicitent à remédier aux problèmes de récolte non durable de bois, de respect des lois forestières et du commerce illégal de bois tropicaux. En outre, l'Organisation entreprendra l'étude des systèmes de rapport des statistiques commerciales dans des pays sélectionnés, en vue de cerner les problèmes, de recommander les mesures permettant de renforcer ces systèmes et de traiter des exemples apparents du commerce illégal (voir les modalités de cette étude dans l'encadré ci-dessus). Une autre étude portera sur les questions ayant des incidences sur l'accès au marché des bois tropicaux.

## Le nouveau Plan d'action de l'OIBT

Au cours de cette session également, le Conseil a entériné un document intitulé Plan d'action de Yokohama, qui orientera les travaux de l'Organisation durant les cinq années à venir.

Ce plan, qui couvre la période de 2002 à 2006, a été mis au point après des concertations exhaustives entre les gouvernements membres, les organisations écologistes non gouvernementales, les secteurs commercial et industriel du bois, et d'autres organismes internationaux. Son but est d'accélérer les progrès vers la réalisation d'exportations de bois et de produits ligneux

## Mandat des études sur les données d'exportation et d'importation

1. Passer en revue les statistiques commerciales de pays sélectionnés, disponibles auprès de l'OIBT et d'autres sources.
2. Préparer un bref rapport pour chaque pays faisant état de la nature et de l'ampleur des écarts constatés à l'issue de cet examen initial.
3. En fonction de l'examen initial, effectuer des missions dans les pays sélectionnés pour enquêter sur les dispositifs de communication des statistiques du commerce. Ces missions devraient comporter:
  - Un examen global des dispositifs de communication statistique employés, en rendant compte du degré de détail dans les données communiquées.
  - Un examen des différents produits pour lesquels ont été mis au jour des écarts sensibles, et comprenant une analyse des différentes déclarations en douanes
  - Une recherche sur les effets des différentes normes de mesure et grilles de paramètres en usage dans les rapports (par exemple: systèmes d'échelle, systèmes de notation, périodicité des rapports, etc.).
  - Une recherche sur les erreurs de classification dans les produits et les codes de produits (par exemple: sciages, moulurages, conifères, non conifères).
  - Une recherche sur un éventuel commerce 'triangulaire' dans lequel la destination figurant dans les connaissances et/ou la déclaration en douanes diffère de la destination réelle.
  - L'identification d'éventuels prix de transit en recourant à l'analyse des valeurs unitaires moyennes dans les expéditions, et d'autres données pertinentes.
  - Comparaison des facteurs de conversion (poids/surface/pièces en volume).
  - Identification des domaines pouvant faire l'objet d'autres recherches.
4. Préparer un rapport résumant les problèmes identifiés et recommander des mesures à prendre par les pays et l'OIBT en vue de renforcer les dispositifs de communication statistique et de traiter les cas où apparaît un commerce illicite.
5. Présenter le rapport au Conseil à sa trente-troisième session (Novembre 2002).

tropicaux issus de sources rationnellement aménagées. Il comporte six objectifs principaux:

- "Améliorer la transparence du marché international des bois;
- Promouvoir les bois tropicaux issus de sources en gestion durable;
- Soutenir les activités destinées à sécuriser le domaine forestier tropical;
- Promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales;
- Promouvoir la transformation accrue et secondaire des bois tropicaux à partir de sources durables; et
- Améliorer la rentabilité des transformations et de l'utilisation des bois tropicaux issus de sources durables."

Selon la présidente du Conseil, Mme Josefina Takahashi, le nouveau Plan d'action reflète le vaste domaine d'intervention de l'Organisation.

## Attribution de bourses

Vingt-quatre bourses se montant à un total de 136.633 dollars EU ont été attribuées à la 31<sup>ème</sup> session du Conseil international des bois tropicaux en octobre/novembre 2001. Les candidats retenus ont été:

**M. Andrés Fernando Vargas Flores** (Bolivie); **Mme Julienne Hortense Nnom Nomo** (Cameroun); **M. Patrick James Ebanje** (Cameroun); **Mme Ana María Gutiérrez Uribe** (Colombie); **M. Roman Ospina Montealegre** (Colombie); **M. Hanson Kwadzo Agboso** (Ghana); **M. Yaw Boakye Agyeman** (Ghana); **Mme Dinah Efua Bosu** (Ghana); **M. Roger Damien Cardoso** (Ghana); **Dr Kadiroo Jayaraman** (Inde); **Mme Prakriti Srivastava** (Inde); **M. Panna Ram Siyag** (Inde); **Mme Noor Farkhah Haneda** (Indonésie); **Dr Adi Djoko Guritno** (Indonésie); **Mme Lay Lee Ong** (Malaisie); **M. Aung Myint** (Myanmar); **M. Krishnahari Homagain** (Népal); **M. Shiromani Gyawali** (Népal); **Mme Lucía Haydee Carhuapoma Pastor** (Pérou); **M. Juan Carlos Guzmán Carlin** (Pérou); **M. Joseph Mizingou** (République du Congo); **Dr John Benjamin Sales** (R-U); **Dr Caroline Jeanine Stem** (Etats-Unis); **M. Pablo Michel Anges G. Ninin Jeandrain** (Venezuela).

## Une mission de l'OIBT a 'recommandé l'interdiction des exportations de grumes indonésiennes'

En octobre dernier, l'Indonésie a institué une interdiction indéfinie de l'exportation de grumes, conformément à une recommandation faite par une mission de l'OIBT dans ce pays.

Selon Dr Untung Iskandar, porte-parole pour le gouvernement indonésien, le décret promulguant l'interdiction, signé le 8 octobre après une réunion entre Dr. B.C.Y. Freezailah, chef de la mission, et le ministre des forêts, Dr. Prakoso, sera maintenu indéfiniment, mais il fera l'objet d'un réexamen périodique.

Dr Iskandar a pris la parole à la 31ème session du Conseil international des bois tropicaux, après la présentation du rapport de la mission par Dr Freezailah et le rapporteur, Dr Cherukat Chandrasekharan.

Cette mission, autorisée par le Conseil en novembre 2000, a rendu compte d'un éventail de questions concernant l'aménagement forestier en Indonésie. Celles-ci portaient sur des mesures qui permettraient de réduire au minimum l'exploitation illégale et sur des propositions visant à restructurer l'industrie forestière.

Elle a constaté que la forme la plus dévastatrice d'exploitation illégale était imputable à ceux qui voulaient convertir la forêt en plantations, essentiellement de palmiers à huile, causant la destruction totale de la biodiversité forestière. Bien que cette conversion soit illégale, a confirmé la mission, elle est souvent tacitement acceptée ou tolérée sans discernement. Le vol direct de bois à des fins commerciales, souvent perpétré de connivence avec des éléments malhonnêtes des forces de l'ordre (armée, marine, police et fonctionnaires dans le domaine forestier) est une autre forme d'exploitation illégale.

La mission a également cerné des problèmes considérables dans les industries forestières du pays. Ainsi, il y a une surcapacité de production énorme de contreplaqué: la demande de grumes pour alimenter les usines locales dépasse maintenant le double de la possibilité annuelle autorisée dans la forêt naturelle. Qui plus est, le taux de conversion dans la plupart des installations de transformation est faible comparé à la normale dans le monde, ce qui compromet la possibilité de concurrence de ces installations sur le marché mondial si elles ne sont plus protégées contre les forces du marché. Cette situation a créé une forte demande de bois illicite qui, à moins d'être corrigée, finira par entraîner à la fois la destruction des forêts et l'effondrement des industries.

Plusieurs membres du Conseil ont contesté la proposition de la mission concernant l'interdiction d'exporter des grumes parce qu'elle serait contraire à un développement efficace du secteur de la transformation du bois du pays. Cependant, selon Dr. Freezailah, la situation actuelle en Indonésie est exceptionnelle et exige des mesures exceptionnelles. L'interdiction pourrait être levée à un stade ultérieur lorsque la situation se sera améliorée.

Outre l'interdiction sur les grumes, la mission a formulé d'autres recommandations de toutes sortes qui visent à trouver des solutions à court, moyen et long termes aux problèmes du secteur forestier indonésien.

Le Conseil a décidé d'aider à diffuser les résultats de la mission dans l'ensemble de l'Indonésie et a encouragé le gouvernement à soumettre des propositions de projets visant à mettre en oeuvre les recommandations, y compris celles qui portent sur l'exploitation illicite.

Pour obtenir un exemplaire du rapport de mission, s'adresser à: M. Collins Ahadome, responsable de l'information: [itto@itto.or.jp](mailto:itto@itto.or.jp) ou consulter le site [www.itto.or.jp/ittcdd\\_ses/thirty\\_first\\_sessions.html](http://www.itto.or.jp/ittcdd_ses/thirty_first_sessions.html)

"Les enjeux que nous avons fixés sont comme autant de défis," a-t-elle affirmé, "mais la mise en gestion durable des forêts tropicales et l'instauration d'un commerce durable du bois n'en requiert pas moins de notre part".

"L'accélération des progrès dans ce domaine", a-t-elle ajouté, "passe par des efforts accrus des pays membres.

"Les membres producteurs doivent travailler d'arrache-pied à élargir leurs capacités de gérer leurs forêts de manière durable et de développer des industries forestières durables et profitables; les membres consommateurs doivent accroître leur soutien à ces efforts, par une assistance directe certes, mais aussi en facilitant le commerce des bois issus de sources pérennisées. Et l'Organisation elle-même doit faire preuve d'un dynamisme particulier pour maintenir ses exigences de qualité très élevées face à ce qui représente sans aucun doute une charge de travail accrue".

### Financement de projets à concurrence de 9 millions de dollars

En outre, le Conseil a décidé à cette session de financer 17 projets, 12 avant-projets et 9 autres activités représentant un total de 8,96 millions de dollars des Etats-Unis. Un des projets financés était conçu pour soutenir la mise en oeuvre d'un programme national d'inventaire et de surveillance des forêts en Bolivie. Un autre permettra de créer un refuge transfrontalier de gorilles sur la frontière entre le Cameroun et le Gabon. Et un troisième poursuivra un projet entrepris depuis longtemps au Sarawak pour améliorer les pratiques d'extraction du bois et pour déterminer la faisabilité de l'aménagement forestier durable.

Les contributions financières versées à cette session par les gouvernements du Japon, de la Suisse, des Etats-Unis, de l'Australie, de la République de Corée et de la Suède, ainsi que par l'intermédiaire du Fonds pour le partenariat de

Bali, portent à 230 millions de dollars environ le total du financement prévu par l'Organisation pour les projets et autres travaux. Les projets de l'OIBT sont pour la plupart mis à exécution dans des pays où la forêt tropicale couvre d'importantes superficies et destinés à renforcer la capacité de ces pays de pérenniser leurs forêts et de développer une industrie et un commerce du secteur forestier.

Dans d'autres décisions, le Conseil est convenu de soutenir un atelier dont l'objectif sera de développer une ébauche de plan de travail en faveur des écosystèmes de mangrove, tandis que certains pays bénéficieront d'une assistance pour élaborer des systèmes fiables pour l'audit des critères et indicateurs de gestion forestière durable de l'OIBT.